

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18912 - 73ÈME ANNÉE

Plan de licenciements à Profilage

ArcelorMittal doit payer

Hier au siège de Profilage, filiale d'ArcelorMittal à La Réunion, se tenait une importante réunion au sujet du PSE, le plan de licenciements que la direction souhaite faire aboutir. Après que le délégué syndical eût présenté les propositions de la direction en termes d'indemnisation pour les 36 travailleurs menacés de licenciement, le personnel a décidé de voter contre le plan de la direction. La mobilisation continue pour que les travailleurs puissent bénéficier d'une juste indemnisation afin de pouvoir poursuivre l'activité qu'ArcelorMittal a décidé d'abandonner. Ils estiment que la réparation du préjudice s'élève à 103.800 euros par personne, sans condition de versement.

Depuis le mois de novembre, les travailleurs de Profilage, filiale d'ArcelorMittal à La Réunion, sont dans la lutte à cause d'un plan de licenciement présenté par la direction. Cette dernière utilise la loi El-Khomri pour justifier la mise au chômage de près de la moitié de l'effectif en raison de pertes l'an dernier. Or auparavant, la situation de l'entreprise était florissante. Cela lui permet de bénéficier d'une trésorerie de plus de 24 millions d'euros, qui lui rapporte chaque année 200.000 euros d'intérêts, selon le rapport d'un expert mandaté par le Comité d'entreprise.

Depuis le mois de novembre, le PSE a été tout d'abord rejeté à l'unanimité par le Comité d'entreprise qui estime qu'avec une trésorerie aussi importante, les indemnités proposées sont très insuffisantes. Ce sont ensuite les élus du CHSCT qui ont voté à l'unanimité contre le PSE, car ils constatent qu'avec 40 licenciements sur un effectif de 83 personnes, les conditions de travail seront trop dégradées. La bataille menée par le CHSCT a permis d'ailleurs de sauver 4 emplois, obligeant la direction à soumettre un PSE prévoyant désormais le licenciement de 36 travailleurs.

Toutes les instances contre le PSE

Hier, c'est le délégué syndical qui a refusé de valider le PSE. Il a en effet suivi le vote des salariés concernés après que les propositions de la direction en termes d'indemnisation ont été présentées. Le PSE de la direction est donc adressé à la DIECCTE en vue d'une validation. La DIECCTE a trois semaines pour se prononcer, sachant que ce plan n'a pas été validé par le CE, le CHCST et le délégué syndical.

Initialement, la direction de la filiale d'ArcelorMittal ne voulait céder que 47.000 euros en plus des indemnités légales de licenciements. Finalement, elle est montée à 65.000 euros, tout en soumettant le versement de ces indemnités à des conditions drastiques. Ainsi, la « supra-légale » de 30.000 euros est conditionnée par la garantie apportée par le travailleur licencié qu'il a été de nouveau embauché. Autrement dit, si le salarié n'arrive pas à obtenir un nouveau travail, il ne touche pas cette prime. Une autre condition est mise quant au versement de l'indemnité liée au suivi d'une formation. Compte-tenu du fait que les travailleurs visés par le PSE n'ont pas pu avoir droit à des formations, et que quelques uns sont illettrés, cette condition est

perçue comme un moyen pour ArcelorMittal Réunion de garder son argent plutôt que d'indemniser les travailleurs qu'elle compte licencier. Les propositions présentées à la direction par le délégué syndical font état d'un montant global de 103.800 euros par travailleur licencié en plus des indemnités légales, avec un versement sans conditions de la « supra-légale » de 30.000 euros. Cette proposition prévoit aussi une prime de 30.000 euros par personne pour l'aide à la création d'entreprise, de 25.000 euros pour la formation.

Créer des emplois grâce aux indemnités

Si par rapport aux montants observés dans les filiales d'ArcelorMittal en France cette somme peut paraître élevée, la délégation unique du personnel rappelle que les conditions à La Réunion sont bien différentes. D'une part la vie est plus chère, d'autre part le taux de chômage plus élevé. Ceci explique que ces 103.800 euros sont une demande légitime.

De plus, les salariés s'appuient sur l'expertise du cabinet Marciano qui a démontré que Profilage a accumulé une trésorerie de 24 millions d'euros. Cette somme est le résultat

des années de travail de salariés qu'ArcelorMittal voudrait licencier à bon compte.

Rappelons que le PSE entraînera la fermeture de l'atelier huisserie. C'est là qu'est fabriquée une pièce indispensable à la réhabilitation des logements sociaux : un adaptateur permettant de monter une porte à serrure trois points sans casser le mur.

Les salariés comptent reprendre cette activité qui est sans

concurrence à La Réunion. Ils veulent donc créer une SCOP dont le capital sera financé par les indemnités versées par Profilage. Avec l'aide promise par la Région, la SCOP pourrait ainsi démarrer son activité.

D'autres travailleurs peuvent également s'associer afin de se reconvertir dans la pêche. Là aussi, le versement d'indemnités constituant un juste dédommagement pour la perte d'emploi sera un moyen de

lancer cette nouvelle activité.

Les travailleurs de Profilage continuent la bataille. Il reste trois semaines à la DIECCTE pour se prononcer, trois semaines durant lesquelles les travailleurs se mobiliseront. De nouvelles actions sont à prévoir.

M.M.

La crise de confiance envers la direction s'aggrave

34 chefs de service démissionnent au CHU de La Réunion

Aujourd'hui, la direction du CHU présente un « plan de retour à l'équilibre » qui prévoit la suppression de plus de 150 postes afin d'obtenir une subvention de 50 millions d'euros. Pour protester contre ce plan et pour rappeler que la Commission médicale d'établissement avait voté contre ce plan, 34 chefs de service ont annoncé leur démission au syndicat FAPHR. Selon le syndicat, d'autres démissions sont encore à attendre, indique un communiqué reproduit ci-dessous :

« Les membres médecins du syndicat FAPHR et certains médecins non syndiqués exerçant au CHU de la Réunion, entendent protester contre l'absence totale de concertation entre la direction et le corps médical dans la construction du plan de retour à l'équilibre qui sera présenté demain au COPERMO.

Ils entendent également que le vote clair de la CMÉ (Commission médicale d'établissement) CONTRE les mesures choisies par la direction pour le COPERMO, soit reconnu comme tel et non transformé en un vote « d'abstention bienveillante ». Par 15 voix contre, et 4 voix pour (avec 19 abstentions), et au regard du règlement intérieur de la CME, il s'agit bien d'un vote contre. L'inter-

prétation dans un sens ou un autre, de l'abstention n'a aucune valeur.

Afin de ne pas pénaliser les patients et de pouvoir continuer l'activité de soins, il a été choisi que les chefs de pôles, et chefs de service, représentants l'ensemble des médecins, proposent la démission de leurs fonctions administratives, en geste de protestation.

A ce jour, nous avons déjà enregistré 34 démissions fermes qui vont être transmises au Directeur général du CHU et au directeur général de l'ARS et à la ministre de la santé. D'autres démissions sont à venir, tous les chefs de service n'ayant pu être contactés.

Non, la majorité de la communauté médicale, n'adhère pas aux propositions contenues dans le COPERMO

et a voté contre à la CME. Elle demande cependant, bien évidemment, que l'Etat puisse accorder la somme de 50 millions d'euros d'aide à la construction du bâtiment central de ST PIERRE indispensable au bien-être des patients, des soignants et à la réalisation d'une médecine de qualité.

La communauté médicale, consciente de la situation financière périlleuse du CHU est prête à travailler à des mesures d'économie, à hauteur de ce qui est demandé par l'Etat, mais souhaite impérativement qu'il s'agisse de mesures ayant une cohérence de soins, ne mettant pas en jeu la qualité de ceux-ci, et permettant d'accroître l'activité. »

In kozman pou la rout

« Alé trois baro »

Mi koné pa si zot la fine romark in n'afèr mé zot i pé fé travaye z'ot mémoir é moin lé sir sé in n'afèr va rovni pli vite li la parti. Kosa i lé ? Sinploman néna trois baro dann désèrtin simityèr tradisyonèl. Sindni lé konmsa ! Donk alé simityèr sé alé trois – baro. Si in moun i anvoye aou la-ba lé konmsi li di aou : « Alé krévé ! », sansa « Alé dann péi vant-an-l'èr ». Si ou i domann in moun ousa i lé é i réponn aou, lo moun la fine ariv trois-baro, la pa bézoin fé in désin pou konprann l'afèr. Pétète lé moin danzérab dir lé shoz konmsa, plito k'anparl lo simityèr li mèm... Zot i koné anou kréol nou la in pé pèr lo roiyome lé mor. San rézon ! biensir, mé la pa pou sa ké out pèr i disparète fasilman. Alé ! Mi lèss azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Edito

Grève dans les EPHAD : l'importance du service d'aide à la personne réaffirmée

La journée d'hier a été marquée par la grève dans les EPHAD. Les personnels dénoncent les conditions de travail, qui ne leur permettent pas d'accomplir leurs missions. Le principal grief est le manque d'effectif. Selon les statistiques disponibles en France, le taux d'encadrement est de 0,6 employé pour 1 personne âgée dépendante. En conséquence, les pensionnaires de ces centres où existe le sous-effectif doivent par exemple attendre plusieurs jours pour une douche. Quand ils sont abandonnés par leur famille, leur seul contact humain est le personnel, qui n'a pas le temps de discuter avec eux et qui les oblige à rester dans la solitude.

Les syndicats revendiquent un nombre suffisant de création de postes pour que dans les EPHAD et chez les personnes qui sont maintenues à leur domicile, il y ait un employé par personne âgée dépendante. C'est possible dans d'autres pays. Ainsi dans les EPHAD en Allemagne, le taux d'encadrement est de 1,2 employé par personne dépendante hébergée.

Cette grève souligne la difficulté pour la France de s'adapter au vieillissement de la population, résultat de l'allongement de l'espérance de vie rendue possible par les luttes. La Sécurité sociale et le droit à une pension de retraite ont permis d'importants progrès dans ce domaine. C'est encore plus vrai à La Réunion, où au cours de ces 60 dernières années, l'espérance de vie a augmenté de plus de 30 ans.

Cela

si-

gnifie que notre île est confrontée à un vieillissement accéléré de sa population. Quand notre île atteindra un million d'habitants, près d'un Réunionnais sur trois aura plus de 60 ans. Il appartient aux Réunionnais d'avoir les moyens d'accompagner cette transition pour que nos aînés ne deviennent pas des abandonnés. Sur la base de l'analyse de la croissance démographique, le PCR propose la création d'un service d'intérêt public d'aide à la personne, dont une des missions sera de répondre aux attentes formulées par nos aînés. En se limitant uniquement aux personnes qui sont contraintes d'être dépendantes en raison de problèmes de santé, la réponse aux besoins se traduira par la création de dizaines de milliers d'emplois pérennes.

Cela doit se préparer dès maintenant, pour que La Réunion ne soit pas confrontée au même problème que celui de la France aujourd'hui, c'est-à-dire ne pas avoir anticipé le vieillissement de la population.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

La boush rouvèr sansa lo poin fèrmé ? La pa parèye ditou

Matant Zélida la écrivir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fo, dovan l'éternité, si mi suiv aou do pré, mi romark out bann vyé l'idé lé touzour la é la plipar d'tan sé lo bann z'idé out parti rouj-de-fon, dépasé ki osi pou son par. Par l'fète, kèl kalité La Rényon zot i vé ? In Rényon modèrn sansa in Rényon i dévir lo do avèk lo progré ? Moin lé a d'mandé si zot i vé pa résiste in mond anglouti. Mi domann si zot i vé pa sinploman artourn an aryèr, olèrk alé an avan. In l'égzanp : siklone i ariv épi lo lé pa prop, kosa zot i di lo moun ? Zot i di, pran d'lo robiné, sansa lo la plui i déboul dsi lo toi, fé bouye ali épi ansèrv de sa. Lo progré fou dann kanal, alon artourn an aryèr ! Tok ! Pran sa pou toué.

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant i koz la boush rouvèr, i éton pa moin antann sak ou lé apré dir. Lo progré matant, pou ou, sé la konsomasyon ? Par préférans la konsomasyon ou i trouv dann bann gran sirfas. Lé vré moin la écrivir, sirtou pou sak la poin plis k'i fo, lo moiyn, la pa bézoin alé ashtë lo an boutèye. Pou kosa moin la di sa ? Pars kan ou i koz konm ou i koz, sa i vé dir, i fo pran dann la posh sak na poin pou anrishi sak néna.

Pars sa i vé dir osi, sak na poin, alé domann siouplé ! Konmsa zot va prézant azot lo pyé épi lo poin amaré pou mète a zot kaziman a j'nou dovan sak néna lo l'arzan, donk lo pouvoir. Sirtou la pa bézoin mète an plas l'otonomi ké zot i pé pou roganiz z'ot vi, pou aranj z'ot manjé, pou amélyor z'ot nésésèr épi pou an avoir in méyèr santé.

Konmsa nou rényoné, nou nora pi konfyans dan nou épi si nou na pi kon fyans dan nou, sa i vé dir nou sar dézarmé dan la lite. Sésak in p i vé matant ? Sé sa lo déstin zot i vé pou nou, Prézant anou la boush rouvèr, plito ké lo poin séré. Sé sak i vé pou nou, la pa sak ni vé pou nou.

Tok ! Pran sa pou ou.

Justin